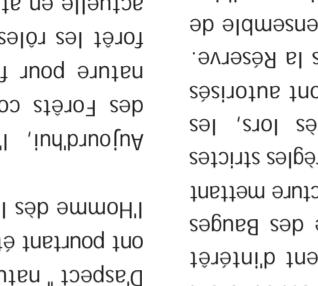
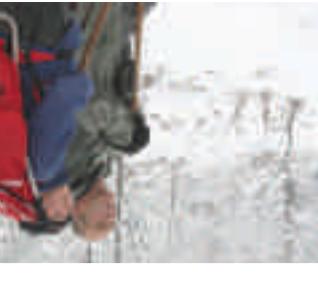




# Une gestion cynégétique et forestière exemplaire

La Réserve est gérée par l'Office National des Forêts qui assure la gestion de la faune sauvage dans le cadre d'un programme national de gestion cynégétique et forestière. La gestion cynégétique vise à maintenir les populations animales dans un état équilibré et durable, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens. La gestion forestière vise à préserver et améliorer les milieux naturels tout en assurant la production de bois et de produits forestiers.



## un espace de recherche



## Quand la Réserve a-t-elle été créée ?

C'est la richesse de la faune qui attira, dès le début du siècle dernier, l'attention de l'administration des Eaux et forêts sur les Bauges. Des 1913, à l'occasion des propositions de location du droit de chasse dans des terrains domaniaux, la constitution d'une Réserve de chasse est proposée.

Le 30 mars 1955, un arrêté du ministère de l'Agriculture classe 4 070 ha du massif en Réserve nationale de chasse.

Sa gestion est actuellement confiée à l'Office National des Forêts qui en assure la direction, à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et au Parc naturel régional du Massif des Bauges.

La Réserve, d'une superficie actuelle de 5 200 ha, est située à cheval sur les départements de Haute-Savoie et de Savoie. Elle s'étend sur le territoire de 14 communes et constitue, avec sa périphérie, une unité géographique de plus de 16 000 ha : les Hautes-Bauges. Le climat y est frais et humide, typique des massifs préalpins des Alpes du Nord. Ses sommets culminent à 2 200 m et sont séparés par de profondes vallées verdoyantes.



Chamois

des ongulés sauvages ?

Commentaire

&lt;p